

COMMISSION DE GESTION 2021
RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION
ENFANCE, CULTURE ET DURABILITE
(ECD)

Objet : GESTION 2021

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

La sous-commission composée de Mme Ruth WALTER ETTER (membre) et de Mr. Philippe GUEYDAN (président rapporteur) s'est entretenue avec le Municipal Vincent JAQUES, ses chefs de service ainsi que leurs différents collaborateurs.

La sous-commission remercie M. Vincent JAQUES, Municipal, Mme Roxane AYBEK, cheffe du Service « Culture et Durabilité » et directrice du Théâtre de Beausobre, Mme Ludivine GUEX, cheffe de l'Office de la culture, M. Marc BUNGENER, chef de l'Office de la durabilité, Mr. Jean-Philippe ROBATTI, chef du Service de l'enfance, M. Pierre GFELLER, chef de service adjoint au Service de l'enfance ainsi que les différents collaborateurs pour les discussions, les réponses et les explications fournies à ses nombreuses questions, leur disponibilité et la manière très agréable dont elle a été accueillie.

1. RENCONTRES, VISITES ET ENTRETIENS

Le détail des séances a été le suivant :

Mercredi 9 mars 2022, place Saint-Louis 2

9 h – 11 h, 1^{er} entretien avec Mr. Vincent JAQUES, municipal et Mr. Marc BUNGENER.
Présentation du service de la Durabilité et discussion.

Mercredi 23 mars 2022, place Saint-Louis 2

16 h - 18 h, 2^{ème} entretien avec Mr. Vincent JAQUES, Mr. Jean-Philippe ROBATTI, Mr. Pierre GFELLER et Mme Julie JAQUET.

18 h – 19 h, visite du Centre de Vie Infantile (CVE) de la gare et de l'Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) Jacques Dubochet.

Mme Julie JAQUET, Directrice du Centre de Vie Infantile (CVE) de la gare et de l'Unité d'Accueil (UAPE) nous a donné des explications détaillées pendant notre visite.

Vendredi 1^{er} avril 2022, Beausobre

14 h – 14 h 30, visite du restaurant scolaire (AREMS) avec Mr. GFELLER, Mr. Vincent JAQUES et la responsable du restaurant.

14 h 30 à 16 h 30, 3^{ème} entretien avec Mr. Vincent JAQUES et Mme Roxane AYBEK, directrice du théâtre, puis visite du Théâtre et du Cube (**C**ulture **B**eausobre).

16 h 30 à 18 h 30, 4^{ème} entretien avec Mme Ludivine GUEX, chef de l'office de la Culture.

PREMIER ENTRETIEN AVEC LE MUNICIPAL VINCENT JAQUES ET Mr. MARC BUNGENER, CHEF DE L'OFFICE DE LA DURABILITE

Lors de ce premier entretien Monsieur Bungener nous a présenté l'organisation du nouvel office de la durabilité créé en 2021. Ce service était auparavant intégré au dicastère « sports, bâtiments et environnement (SPO) ». Le service dispose actuellement de 1,7 emplois à plein temps (EPT).

Morges s'engage à atteindre les objectifs fixés par la Confédération en matière de protection du climat pour l'année **2035**. L'office de la durabilité assure la coordination au sein de l'administration communale en vue d'atteindre les objectifs fixés par la planification énergétique territoriale (**PET**).

Pour les **bâtiments** sur le territoire communal et par habitant (par rapport à 2020), les trois objectifs de la stratégie énergétique à l'horizon 2035 de la ville de Morges sont les suivants :

- 43 % de réduction des émissions de CO₂ ;
- 13% de réduction de la consommation d'électricité ;
- 41 % de réduction de la consommation totale d'énergie ;

Nous avons constaté que les objectifs pour l'assainissement énergétique et pour le remplacement des chaudières fossiles/électriques en faveur des **énergies renouvelables** (pompes à chaleur, etc ...) n'ont pas été atteints en 2021.

La stratégie de la ville pour encourager l'**assainissement énergétique** pour que les immeubles puissent se conformer au standard **Minergie** (dix immeubles par an à rénover correspondant à 16'000 m²) a également échoué.

Concernant les **panneaux solaires photovoltaïques**, l'objectif annuel d'installer 3'000 m² de panneaux sur des bâtiments de la commune et aux particuliers a été atteint en 2021.

Quant à l'injection de **biogaz** dans le réseau de gaz communal, il a augmenté de 0,7 % et se monte actuellement à 5,7 %. Objectif atteint en 2021.

Le **fonds d'encouragement** pour la promotion des économies d'énergie doit permettre d'offrir des subventions aux citoyens de Morges.

Malheureusement il n'est pas suffisamment sollicité pour favoriser les énergies renouvelables, l'assainissement énergétique des bâtiments ou les panneaux solaires photovoltaïques. Il a été sollicité à environ CHF 220'000.-

Conclusion

Le nouvel office de la durabilité doit s'accorder avec les autres services, avec les acteurs publics et privés et doit beaucoup manœuvrer pour mettre en œuvre la politique énergétique qu'elle vise pour 2035.

Vœux de la sous-commission :

Vœu 01 – 2021 : que la Municipalité prenne toutes les mesures nécessaires pour apporter à la population une meilleure information quant aux subventions communales et cantonales auxquelles elle a droit pour atteindre les objectifs fixés par la Politique Énergétique Territoriale (PET).

Vœu 02 – 2021 : que la Municipalité pense à végétaliser encore davantage la Grand-Rue.

Vœu 03 – 2021 : que la Municipalité entame une réflexion visant à encourager la réduction d'emballages auprès des commerçants et restaurateurs et afin que ceux-ci respectent davantage l'environnement avec des sacs en papier ou en toute autre matière biodégradable.

DEUXIEME ENTRETIEN AVEC LE MUNICIPAL VINCENT JAKUES, Mr. PIERRE GFELLER, CHEF ADJOINT DE L'ENFANCE ET Mr. ROBATTI, CHEF DU SERVICE DE L'ENFANCE

Lors de ce deuxième entretien nous avons pu nous rendre compte de la complexité de ce service créé le 1^{er} juillet 2021 ainsi que les fortes implications de toutes les personnes au service des enfants dont les parents travaillent avec un salaire.

Il y a beaucoup d'enfants qui voudraient trouver une place d'accueil dans une des structures d'accueil et qui ne le peuvent pas, faute de place. Il y a plus de demandes de la part des familles que d'offre pour les enfants. Il y a une liste d'attente qui se chiffre à environ 170 enfants pour le parascolaire et à 435 enfants pour le préscolaire. La commune ne peut malheureusement pas proposer de place à chaque famille qui le demande.

Concernant la restauration scolaire (AREMS), la demande est satisfaite. Les repas sont préparés par 2 fournisseurs dont le plus important se situe dans les locaux d'INCYTE. Il faut cependant relever l'avantage d'une production sur place comme c'est le cas sur le site de Beausobre.

L'accueil pré et parascolaire est assuré par du personnel formé qui bénéficie en général de contrats à durée indéterminée. Le personnel change assez fréquemment, il y a en moyenne jusqu'à 1 nouveau recrutement par mois.

La commune de Morges est membre du réseau AJEMA qui réunit 34 communes. Ce qui veut dire que le service de l'Enfance de la commune doit respecter les normes de l'AJEMA.

Parmi les réalisations de 2021, il faut signaler plus particulièrement :

- L'ouverture en janvier du Centre de Vie Infantile (CVE) de la gare qui accueille les enfants de 0 à 4 ans (préscolaire). La municipalité est locataire de ces locaux. La garderie est ouverte de 6h30 à 18h30. Nous avons pu visiter ces locaux tout neufs et bien tenus par les responsables. Les salles sont ordonnées et contiennent des jeux susceptibles d'éveiller l'esprit et la curiosité des enfants.
- L'ouverture, également en janvier, de l'Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) Jacques Dubochet qui se trouve également près de la gare. La municipalité est propriétaire de cet immeuble. Cet UAPE se trouve au rez-de-chaussée du collège du même nom. Les enfants de 4 à 12 ans y sont accueillis.
- Enfin une structure d'Accueil pour la Restauration En Milieu Scolaire (AREMS) a également vu le jour en janvier simultanément à l'ouverture contiguë de l'UAPE Jacques Dubochet de la gare. Les repas sont acheminés par camionnette électrique depuis l'entreprise INCYTE qui se trouve juste à côté et où sont confectionnés les repas. L'AREMS n'a plus qu'à réchauffer les repas avant de les servir aux enfants.

La commune fixe le prix des repas, qui varient de CHF 8.55 à CHF 13.50 par repas.

Il y a en général des menus « équilibrés » et des menus « végétariens ». Chaque enfant peut aussi signaler s'il a des allergies. On en tiendra compte dans la composition de son repas.

Nous avons visité le CVE de la gare, l'UAPE Jacques Dubochet et l'AREMS y attenant. Il est à noter que la cantine des Jardins est encore en service parce qu'il n'y a pas assez de place à l'AREMS Jacques Dubochet de la gare. La directrice Mme Julie JAQUET dispose d'un petit bureau qu'elle partage avec son assistante, mais elle doit traverser un autre petit local qui est dédié à ses collaborateurs. Elle souhaite aménager un autre local de remplacement au premier étage du Collège Jaques Dubochet comme espace de communication et de pause pour les personnes avec lesquelles elle travaille.

Concernant la capacité d'accueil des différentes structures, il faut constater que la demande n'a pas été satisfaite pour l'accueil de tous les enfants, surtout en âge préscolaire (0 à 4 ans).

Nous avons pu visiter la terrasse du collège Jacques Dubochet qui est également utilisée pour l'accueil de jour parascolaire. Nous avons constaté que l'aménagement de la terrasse n'est pas encore terminé.

Au cours de la visite du nouveau restaurant scolaire sur le site de Beausobre, nous avons observé que les enfants peuvent acheter des produits très sucrés comme des barres chocolatées ou des boissons sucrées.

Vœu de la sous-commission :

Vœu 04 – 2021 : que la Municipalité mette en place une offre de produits qui encourage les enfants de la cantine scolaire de Beausobre à compléter leur repas par des produits sains et équilibrés, de provenance locale si possible.

TROISIEME ENTRETIEN AVEC LE MUNICIPAL VINCENT JAQUES, MME ROXANE AYBEK, DIRECTRICE DU THEATRE DE BEAUSOBRE ET MME LUDIVINE GUEX, CHEF DE L'OFFICE DE LA CULTURE.

Beausobre

Lors de cette troisième rencontre au théâtre de Beausobre, Madame Roxane AYBEK a pu nous faire visiter la grande salle du théâtre entièrement rénovée et dont l'inauguration a eu lieu le 9 juin 2021 après 14 mois de travaux. La salle de 850 places a bénéficié de nouveaux sièges escamotables de couleur rouge très confortables. La moquette a aussi été changée mais présente quelques défauts de pose qui font apparaître des rayures grises. Nous avons également visité le nouveau hall d'accueil avec les poutres apparentes en ciment et le nouveau bar avec ses nouvelles tables, chaises, fauteuils et canapés. Le restaurant est fermé et attend l'arrivée d'un nouveau restaurateur.

En ce qui concerne la programmation du théâtre, c'est Madame AYBEK qui décide de la sélection des manifestations. Elle se rend parfois à Avignon, Lyon ou Paris pour faire le choix des spectacles qui seront sélectionnés pour Beausobre.

Toutes les représentations données à Morges doivent pouvoir être intégralement financées par les spectateurs. On se base en général sur une jauge de 500 personnes pour qu'un spectacle puisse être autofinancé.

Le théâtre est également subventionné par le secteur privé.

Ce qui distingue le théâtre de Beausobre des autres théâtres de la région, c'est que le personnel et les bâtiments sont à la charge de la commune.

Après l'épidémie du Covid 19 et de lourds travaux, le théâtre a pu enfin rouvrir ses portes en septembre 2021.

Nous avons ensuite visité le CUBE (**CU**lture **BE**ausobre) en construction en 2021 et qui accueillera des manifestations ainsi que les séances mensuelles du Conseil Communal qui se réunira tous les mois dans la salle de l'AGORA. Le CUBE remplacera les anciens foyers et il y aura 7 salles de 50 à 500 places qui pourront accueillir des manifestations privées.

Espace 81

10'000 personnes sont venues visiter ce lieu d'exposition en 2021 malgré 5 mois de fermeture. Quatorze expositions ont pu s'y tenir, ce qui témoigne de la vitalité artistique de ce lieu. A la Grand-Rue s'est aussi tenu l'exposition de la Maison du Dessin de Presse.

Bibliothèque

Malgré le certificat Covid et le port du masque obligatoire, il y a eu en 2021 une augmentation de 14 % des usagers et de 17 % des documents empruntés (2'750 usagers pour 89'000 documents empruntés). On propose aussi la formule « click & collect » pour emprunter des livres.

Annexe : questions/réponses concernant la Coquette

- Quelles étaient les conditions de la convention entre la Commune et la Coquette en vigueur jusqu'en 2021?

Article 1 : Mise à disposition de l'espace public

La Ville de Morges met à disposition, sous conditions, l'espace public pour les activités de la Coquette.

Une taxe pour cette mise à disposition est perçue, et se monte à CHF 1'000.00 par mois.

Les procédures liées aux autorisations nécessaires auprès du bureau des autorisations de construire et des autorités communales et cantonales en la matière doivent être suivies, notamment la mise à l'enquête publique. Elles ne font pas l'objet de la présente convention.

Article 4 : Prestations communales

Les prestations communales peuvent être facturées à la Coquette selon les tarifs en vigueur.

Article 6 : Responsabilité administrative et financière et utilisation du bénéfice

La Coquette, association à but non lucratif, au sens du Code civil (articles 60 et suivants), est gérée sous sa seule responsabilité, conformément à ses statuts et à la législation applicable.

Elle est seule responsable d'un éventuel déficit financier.

Son éventuel bénéfice est utilisé de la manière suivante :

- Un tiers (1/3) pour le financement des frais de fonctionnement et d'investissement de la Coquette.
- Deux tiers (2/3) pour l'alimentation d'un fonds de soutien aux activités culturelles morgiennes ; les modalités de fonctionnement de ce fonds sont définies d'entente avec la Ville, pour des projets culturels d'intérêt général.

La convention peut être consultée dans son intégralité sur place à l'Office de la culture.

- Quelles raisons ont poussé la Municipalité à lancer un appel d'offre en 2021 contrairement à 2018?

La Municipalité s'est appuyée sur l'avis de droit suivant :
"(...) l'Association n'a pas en soi, un droit absolu et illimité d'exploiter La Coquette. Admettre un tel droit reviendrait à priver d'autres associations ou personnes de la possibilité de revendiquer ce droit. Cela pourrait créer une inégalité contraire aux articles 8 et 27 Cst. En l'occurrence, la Convention entre l'Association et la Municipalité est limitée dans le temps, si bien que la situation actuelle est, de l'avis du soussigné, conforme au droit. Il conviendra toutefois à l'échéance de la Convention, de prévoir un mécanisme de sélection du futur exploitant de La Coquette qui permette à toute personne intéressée de déposer sa candidature." (chiffre 76).

- Quelle redevance la Coquette a-t-elle versé à la Ville en 2021? Quel pourcentage du chiffre d'affaire cela représente-t-il?

Chiffres 2021 du 25 mai au 7 septembre

Consommation énergie et raccordement INF	3757.25
Consommation eau	441.55

exploitation (chalet ou container) pour un container	3000.00
--	---------

exploitation de la terrasse	4312.50
-----------------------------	---------

Soit un total de 10798.80 donc 1.54% du CA (700000.00)

- Quel montant la Coquette a-t-elle redistribué en faveur de la culture?

Selon la convention, elle versait 2/3 de son bénéfice, les 1/3 restant était pour le financement des frais de fonctionnement et d'investissement.

En 2019 : 10'000.-

En 2020 : 4'000.-

En 2021 : 14'000.-

Conclusion

Les commissaires de la sous-commission Enfance, Culture et Durabilité tiennent à souligner le gros travail de qualité fourni par l'ensemble du personnel attaché à cette direction.

Nous avons apprécié l'enthousiasme de toutes les personnes rencontrées lors de nos différents entretiens et visites.

La Culture, bien que souvent non rentable, est « économiquement essentielle » a tenu à souligner le municipal Vincent Jaques à la tête du dicastère « Enfance, Culture et Durabilité ».

L'office de la Culture, chargé de la gestion de plusieurs projets culturels et associatifs et de la promotion et l'organisation de manifestations culturelles, contribue énormément au bien-être et à l'attractivité de notre ville.

Pour la commission de gestion :

La présidente

Emilie BOVET

Pour la sous-commission ECD :

Le président

Philippe GUEYDAN